



Ville et campagne...  
**AU NATUREL**

Lac-Etchemin

### **AVIS PUBLIC**

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse.

Avis vous est par le présent donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, comté de Bellechasse, que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 6 septembre 2022, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 213-2022**

#### **"RÉGISSANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET"**

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin, et ce, pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que le règlement numéro 213-2022 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Etchemin, ce 7<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE**

Je, soussigné, Patrick Lachance, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public relatif au règlement numéro 213-2022 sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, le 7<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

**Le directeur général/greffier-trésorier,**

**Patrick Lachance**